



Genève, le 13 mars 2019

Le Conseil d'Etat

1004-2019

Département fédéral de l'intérieur DFI
Monsieur Alain BERSET
Conseiller fédéral
Secrétariat général SG-DFI
Inselgasse 1
CH-3003 Bern

Concerne : révision de l'ordonnance concernant l'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (OISOS) - consultation fédérale

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève vous remercie pour votre invitation à participer à la procédure de consultation sur la révision de l'ordonnance concernant l'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (OISOS).

Le canton de Genève est favorable à ce projet d'ordonnance et salue la qualité du document qui apporte une définition plus précise des sites inventoriés et améliore la lisibilité de la systématique de l'ISOS.

Une mise à jour de l'OISOS, adoptée en 1981 dans sa version initiale, constitue, aujourd'hui, une démarche nécessaire pour améliorer l'identification et la préservation des sites construits d'importance nationale, dans un contexte de croissance urbaine en constante progression. Si le Conseil d'Etat relève que cette révision n'entraînera pas de modification sur le plan du droit matériel, il constate avec satisfaction qu'elle prévoit l'établissement d'un catalogue contraignant de critères concernant les objets à relever ainsi que l'inscription des principes méthodologiques pour l'évaluation des sites construits et de leurs objectifs de conservation. Cette adaptation en profondeur de l'OISOS facilitera sa mise en œuvre et contribuera à une meilleure sécurité juridique tant pour les propriétaires que pour les collectivités. Elle répond également à un souci d'uniformisation, en consolidant la jurisprudence rendue dans ce domaine depuis plusieurs années, ce dont le Conseil d'Etat ne peut que se féliciter.

Toute demande d'information complémentaire peut être adressée à Madame Sabine Nemeč-Piguet, directrice générale de l'office du patrimoine et des sites (Tél. +41 22 546 61 01 ou courriel : sabine.nemec@etat.ge.ch).

Vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle Riggetti

Le président :

Antonio Hodgers